

## Signature de la Convention de Partenariat entre Sites & Cités remarquables de France et URBANIS



*Martin Malvy, Président de Sites & Cités et Emmanuelle Pernes, Présidente d'Urbanis, - Mardi 15 octobre à Paris*

Le mardi 15 octobre 2024, Martin Malvy, Président de l'Association Sites & Cités remarquables de France, ancien ministre et Emmanuelle Pernes, Présidente d'Urbanis ont signé une convention de partenariat à Paris. Cette signature s'est déroulée lors de la réunion annuelle des experts de Sites & Cités qui accompagnent l'Association dans l'ensemble de ses actions.

### Les enjeux et les objectifs de ce partenariat

Conscients des similitudes des sujets qui les animent, Sites & Cités et Urbanis ont décidé de mettre en commun leurs réflexions et leurs retours d'expériences afin de faire avancer les pistes d'action en faveur de la réhabilitation vertueuse des centres anciens. L'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat dégradé sont au cœur des enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et d'attractivité des centres anciens, autant de sujets sur lesquels collaborent déjà Sites & Cités et Urbanis depuis 2023. C'est pourquoi, aujourd'hui, il nous semblait opportun et pertinent de signer une convention pour renforcer notre collaboration au bénéfice des villes que nous accompagnons. Cette signature nous offrira la possibilité de développer nos opportunités de communication et d'intervention autour de différents axes :

1. La participation à des événements sur des thématiques communes
2. L'organisation de groupes de travail, d'ateliers, de travaux d'études, de formations sur les enjeux de la réhabilitation responsable du bâti ancien.
3. La poursuite des réflexions sur les enjeux de la réhabilitation thermique des copropriétés en centre ancien patrimonial ou du diagnostic de performance énergétique appliqué au bâti ancien.
4. L'aide aux villes en ingénierie et expertise dans la définition d'un plan d'actions cohérent, ambitieux et réaliste pour la réhabilitation vertueuse de leur centre ancien
5. L'échange sur des outils et retours d'expérience innovants en matière de restauration et valorisation du bâti ancien des territoires

## A propos



Sites & Cités remarquables de France est une association qui réunit 310 villes et Territoires, soit 2000 communes et 14 millions d'habitants, porteurs d'un site patrimonial remarquable et/ou d'un label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », dont les missions sont entre autres de :

- Mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine, élus et techniciens, favoriser les coopérations et les échanges et assurer l'information et la formation de tous les partenaires
- Promouvoir et diffuser les démarches innovantes des villes et territoires
- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue avec les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.
- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine, intégrer des problématiques des espaces protégés dans les politiques de revitalisation des territoires et de relance commerciale en centre ancien.
- Participer à l'évolution du cadre législatif des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine ainsi qu'à assurer un suivi de la législation et des règles en matière d'urbanisme patrimonial
- Accompagner et conseiller les villes et les territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale

[+ d'infos sur l'association Sites & Cités](#)

# Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

**Urbanis** est un opérateur privé au service de l'intérêt public depuis 1979. Acteur incontournable du conseil pour l'amélioration de l'habitat privé, Urbanis intervient principalement auprès des collectivités territoriales. Ses missions consistent à conseiller et intervenir à différentes échelles sur tous les types d'habitat privé existant, de la maison individuelle, aux immeubles de centres anciens et aux très grandes copropriétés d'après-guerre.

En tête des structures privées de conseil en habitat, le groupe rassemble plus de 500 intervenants répartis dans 12 agences régionales.

Urbanis a structuré en son sein des filières thématiques depuis 2021 afin de répondre au besoin de mettre en commun nos méthodes de travail, nos outils et nos formations internes.

Trois filières s'affirment désormais, Aménagement, Copropriétés et Logement individuel. Chacune pilotée par un référent, elles structurent en interne et rendent visible en externe, à nos clients et partenaires, une offre d'expertise complète.

Au sein de la filière aménagement, une attention particulière est portée au patrimoine. Nous ne concevons aucune intervention en centre ancien sans sa dimension patrimoniale. Toutes nos expertises sur le renouvellement urbain des centres anciens sont regardées par nos architectes du patrimoine, qui font se concilier la sauvegarde du patrimoine et ses nécessaires évolutions.

Avec son rayonnement national, Urbanis accompagne de très nombreuses villes aux profils variés : des métropoles, des capitales régionales, des villes labellisées ACV, PVD ou encore Villages d'avenir, sur des marchés tendus comme détendus.

Malgré cette diversité, la conciliation des enjeux de réhabilitation des centres anciens est une problématique constante.

Aider ces villes à définir un plan d'actions cohérent, ambitieux et réaliste constitue le cœur de nos missions en centre-ancien, et ce quelle que soit l'ampleur du projet.

Ainsi, Urbanis œuvre à l'objectivation de ces enjeux, qu'ils soient sociaux, environnementaux, patrimoniaux, économiques ou sécuritaires, afin qu'aucun critère ne soit mis en avant de façon doctrinale ou arbitraire.

[www.urbanis.fr](http://www.urbanis.fr)

Contact presse : Cloé Blanchard - [c.blanchard@sites-cites.fr](mailto:c.blanchard@sites-cites.fr)